

LE PETIT GAGNACOIS



N° 66 Juillet 2019

La gaieté, la santé changent l'hiver en été



EDITORIAL

L'été est déjà bien avancé et les périodes de canicule se succèdent et nous alertent. Notre vigilance est d'autant plus accrue vis-à-vis des personnes les plus fragiles et les plus vulnérables de notre entourage et voisinage.

Ces fortes chaleurs nous obligent également à mieux consommer l'eau et à l'économiser ; nos actes citoyens sont d'autant plus essentiels durant ces périodes où notre vigilance doit être accrue. Et à cet effet j'ai pris un arrêté pour la consommation de l'eau que vous trouverez joint à ce journal. Cette décision émane de la Préfecture et toutes les communes sont concernées.

Des festivités organisées par les différentes associations s'organisent pour les semaines qui viennent : concert, brocante, découverte de Gagnac et une nouveauté cette année : le ciné plein air. Ce cinéma proposé par la communauté de communes, est mis en place par le comité d'animations. Souhaitons que le ciel soit clément avec nous ce jour et permette l'organisation de cette manifestation.

Nous pouvons louer l'engagement de Christophe Guilmain qui se porte volontaire pour remplacer Monsieur Caminade, porte-drapeaux depuis de nombreuses années. Des remerciements chaleureux à tous deux pour leur volontariat dans ces cérémonies du souvenir et de mémoire.

Les élections européennes ont eu lieu le 26 mai dernier et un constat de forte abstention a pu être fait à cette occasion. Ainsi à Gagnac, elle atteignait 43 % , ce qui est assez inhabituel puisque nous constatons généralement une bonne participation.

Nous vous souhaitons de profiter agréablement de cette période estivale avec vos amis et familles.

Informations

- * Concert du patrimoine du 11 août à 21 heures en l'église de Gagnac sur Cère
- * Ciné plein air le samedi 17 août à l'aire de jeux « Captain Fantastic » organisé par le comité d'animation avec le soutien de la communauté de communes Cauvaldor
- * Brocante 18 août dans les rues du bourg de Gagnac sur Cère organisée par le comité d'animations
- * Le CEP accueillera le vendredi 23 août l'association « Maisons Paysannes de France » ; rendez-vous à 9 h 30 sur la place de l'église pour une visite de l'église St-Martin, de la Chapelle de la Besonie et du village de la Teulière



POUR LE RÉGLEMENT DE VOS FACTURES EAU ET ASSAINISSEMENT, IL VOUS EST POSSIBLE DE LE FAIRE PAR PRÉLÈVEMENT—POUR CELA UN IMPRIME EST À VOTRE DISPOSITION AU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE.

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL (3)

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-neuf janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Claire DELANDE, Maire.

Présents : Claire DELANDE, Françoise CASSAN, Michel PELE, Françoise TAKIS, Gisèle GUILMAIN, Michel GALIDIE, Christopher GRIFFITHS, Christian MACHEX, Alain BINET, Gérard VEYSIERE, Michel LAPAUZE.

Représentés : Karine RABARDY ayant donné procuration à Françoise CASSAN, Henri MOLINIE ayant donné procuration à Michel LAPAUZE.

Absent : Philippe MAMBERT.

Michel GALIDIE a été désigné secrétaire de séance.

I : Délibération portant occupation du domaine public pour la pose d'un miroir sur une rue,

Un administré des Esplagnes a sollicité l'autorisation d'installer un miroir en bordure de la voie communale pour améliorer la visibilité en sortie de ses véhicules. Le Conseil valide cette demande d'occupation temporaire du domaine public, l'emplacement sera déterminé par le Maire et l'acquisition d'un miroir homologué sera réalisée par le demandeur.

II : Indexation du loyer commercial au 1^{er} mars 2019,

Le Maire rappelle au Conseil les clauses du contrat de bail de location du local à usage de commerce dont le montant est indexé sur la base de l'indice des loyers commerciaux, une hausse de 2.04% doit être appliquée avec effet au 1^{er} mars 2019. La décision est approuvée à l'unanimité.

III : Conventions de facturation des temps d'activité périscolaires à passer avec la commune de Biars sur Cère,

Suite à un courrier émanant du Maire de Biars-sur-Cère, la commune est sollicitée pour signer une convention de participation financière concernant les frais de fonctionnement des temps d'activité périscolaires.

Bien que ces activités ne soient plus d'actualité, il convient de régulariser les exercices écoulés soit 75 euros par enfant pour le 1^{er} semestre 2017, 64 euros pour le second semestre et 60.10 euros pour un semestre concerné en 2018.

Il est rappelé au Conseil que ces participations s'ajoutent aux frais de fonctionnement des écoles, soit mille euros par enfant en classe de maternelle et 500 euros par enfant scolarisé en primaire.

Le Conseil autorise le Maire à signer ces conventions, les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019.

IV : Extension du réseau de collecte : Assainissement de Laraufie et du Champ de Moé, demande de subvention auprès de l'Agence de bassin,

Le Maire informe le Conseil qu'après différents contacts et courriers auprès du Directeur de l'Agence de bassin Adour Garonne, il convient de saisir cette instance afin de solliciter une aide financière pour la réalisation du réseau collectif d'assainissement du hameau de Laraufie et du lotissement du Champ de Moé.

Dans le cadre de son XI^{ème} programme d'intervention, l'Agence de l'eau serait susceptible d'intervenir à hauteur de 30% sur une base forfaitaire par branchement sous certaines conditions.

Le Conseil décide de saisir cette opportunité et s'engage à fournir les pièces demandées lors du dossier constitutif.

V : Adressage, approbation de la dénomination des voies et du principe de la numérotation,

Suite à plusieurs réunions en commissions municipales et information de la population dans les différents compte-rendu du Conseil municipal, le Conseil décide d'arrêter la dénomination des voies communales pour chaque point d'adressage. Les listes des noms retenus et des plans correspondants seront affichés et annexés à la présente délibération. (cf. pages et du PG)

Rappelons que deux subventions nous sont accordées pour financer l'achat des plaques nominatives et des numéros, par le Sénateur et un fonds de concours octroyé par la communauté de communes Cauvaldor.

VI : Proposition de convention à passer avec la Fondation « 30 millions d'amis pour participer au financement des actes de stérilisation et d'identification des chats errants.

Le Maire fait part d'un échange de courrier avec la Fondation qui propose de co-financer une campagne de stérilisation et d'identification de ces animaux errants. Nous devons solliciter un vétérinaire qui accepte de pratiquer un tarif « cause animale » et la Fondation ne s'engagera sur un montant de 40 euros pour une ovariectomie et un tatouage et 30 euros pour une castration et un tatouage, le reste à charge étant pour la commune.

Vu le nombre de chats concerné, et l'incertitude de trouver un vétérinaire pratiquant ces tarifs, le Conseil rejette cette proposition qui représenterait un coût trop important pour la commune et en appelle à la responsabilité des personnes qui attirent ces animaux et n'en assument pas les conséquences.

VII : Questions diverses.

- Le Maire informe le Conseil qu'elle a signé une convention avec l'Unité Educative de Milieu Ouvert de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du Lot pour une mesure de réparation d'une journée sur la commune avec l'encadrement du personnel technique.

- Une « boîte à livres » a été fabriquée et installée par Jean-Michel Sennac sous le kiosque à l'entrée du Bourg afin que chacun puisse déposer ou emprunter des ouvrages.

- Le Conseil est informé de la déclaration de la société ANDROS d'un projet de deux forages pour de l'eau potable, situés sur notre commune entre la RD 940 et la Dordogne, sur des terres agricoles appartenant à la société.

- Le Maire informe le Conseil des remerciements de Mme Edmonde Larue suite à la remise d'un livre et d'une composition florale à son attention lors de la cérémonie des vœux suite à la passation de la Présidence du CEP à Mme Denise Bargues.

L'association fait part de ses projets pour l'année à venir, restauration de la chaire de l'Eglise Saint-Martin, mise sous protection de la chapelle de la Bessonnie en vue de la restauration du clocheton et des possibilités de subventions qui en découleraient.

- Un rendez-vous doit être fixé prochainement avec Madame le Sous-Préfète concernant la crèche de Gagnac, certains membres du Conseil souhaitent être associés à cette entrevue.

L'an deux mille dix-neuf et le cinq mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Claire DELANDE, Maire.

Présents : Claire DELANDE, Françoise CASSAN, Michel PELE, Henri MOLINIE, Françoise TAKIS, Gisèle GUILMAIN, Michel GALIDIE, Christopher GRIFFITHS, Christian MACHEX, Alain BINET, Michel LAPAUZE.

Représentés : Gérard VEYSSIERE ayant donné procuration à Michel GALIDIE.

Absents : Karine RABARDY, Philippe MAMBERT.

Christian MACHEX été désigné secrétaire de séance.

I : Présentation de l'analyse des offres par le bureau d'Etudes DEJANTE concernant les trois lots du marché pour l'assainissement de Laraufie et du Champ de Moé : choix des entreprises et autorisation au Maire de signer le marché.

Suite à la Commission d'appel d'offres et à l'analyse des propositions des entreprises, il est proposé au Conseil municipal de retenir les offres économiquement les plus avantageuses :

- * L'entreprise Terracol pour un montant HT de 65 985.50 euros concernant le lot canalisations,
- * L'entreprise Macheix IVC pour un montant HT de 4 343.75 euros concernant les tests préalables à la réception,
- * Le groupement d'entreprises Hydrau-elect -Loty pour un montant HT de 22 252.00 euros concernant les postes de refoulement des eaux usées.

II : Approbation et vote du COMPTE DE GESTION et du COMPTE ADMINISTRATIF 2018 du budget EAU POTABLE,

Section d'exploitation :

- Recettes : 83 958.80 €
- Dépenses : 77 391.26 €
- Excédent de clôture : **7 782.74 €** (002 en recettes d'exploitation).

Section d'investissement :

- Recettes : 56 388.02 €
- Dépenses : 36 019.55 €
- Excédent de clôture : **11 088.99 €** (001 recettes d'investissement au BP 2019)

Le compte de gestion arrêté par la Trésorerie est identique au Compte administratif présenté par le Maire, qui se retire pour le vote, celui-ci est adopté à l'unanimité.

III : Présentation et vote du BUDGET PRIMITIF 2019 pour le service EAU POTABLE,

Dans le cadre de la loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe, les communes, quelle que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

L'exercice 2018 a été marqué par La réalisation des investissements suivants :

Remplacement des pompes dans le château d'eau de Lavaysse, le capot circulaire pour le captage de la Teulière et les honoraires de l'hydrogéologue pour la protection du périmètre de la source. Il n'a pas été effectué d'emprunt sur l'exercice 2018.

Le budget 2019

Les dépenses d'EXPLOITATION: 90 082.74 euros.

Une hausse des dépenses d'énergie (pompages : + 1 000 €).
Les dépenses de personnel (012) : La dépense est assumée par le budget communal.
La dotation aux amortissements : (chap.68) : 22 000 €
Les dépenses imprévues (022) : 3 190 euros sont provisionnés sur cet exercice.
Le virement à la section d'investissement (023) : 10 000 €

Les recettes d'EXPLOITATION : 90 082.74 euros.

Une consommation d'eau plus importante (+5 000 €)
Les impôts et taxes (chap. 73). La redevance pollution concernant l'agence de bassin n'augmente pas (0.33€/m3), le tarif du m3 est maintenu à 1.05 €.
Les dotations (chap.74) **La participation communale n'est pas nécessaire pour équilibrer le budget 2019.**
L'amortissement des subventions (chap.77) : 6 500 €

Les dépenses d'INVESTISSEMENT : 108 435.99 euros.

Une dépense de 2 000 € est provisionnée en cas de défaillance technique ; 5 000 € sont prévus pour la protection de la source de la Teulière (programme 110).
L'installation d'une télésurveillance radio (13 700 €) pour remplacer le système des lignes louées chez Orange dont le tarif d'abonnement est excessif ; la réfection du réseau d'eau sur le secteur de Lavergne (45 000 €).

Les recettes d'INVESTISSEMENT : 108 435.99 euros

Le financement des divers programmes est essentiellement prévu par emprunt (54 481 €), le remboursement de la TVA (10 866 €), le versement provenant de la section de fonctionnement (10 000 €), la dotation aux amortissements (22 000 €) et l'excédent de 2018 (11 088.99 €).

La gestion de la dette sur ce budget :

- Remboursement du capital d'emprunt : 19 747 € en section d'investissement.
- Remboursement des intérêts : 6 042 € en section d'exploitation.

Le budget est voté à l'unanimité.

IV : Approbation et vote du COMPTE DE GESTION et du COMPTE ADMINISTRATIF 2018 du budget ASSAINISSEMENT,

Section d'exploitation :

Recettes : 88 789.40 €

Dépenses : 67 079.92 €

Section d'investissement :

Recettes : 70 348.00 €

Dépenses : 54 804.48 €

Excédent de clôture : **30 981.07 €** (001 recettes d'investissement au BP 2019)

Le compte de gestion arrêté par la Trésorerie est identique au Compte administratif présenté par le Maire, qui se retire pour le vote, celui-ci est adopté à l'unanimité.

V : Présentation et vote du BUDGET PRIMITIF 2019 pour le service ASSAINISSEMENT,

L'exercice 2018 a été marqué par la réalisation des investissements suivants :

Versement d'honoraires au bureau d'études pour l'extension du réseau au Champ de Moé et à Laraufie qui se réalisera en 2019.

Il n'a pas été effectué d'emprunt sur l'exercice 2018.

Le budget 2019

Les dépenses d'EXPLOITATION : 88 400 euros.

Une hausse des dépenses d'énergie (pompages : + 450 €) est à noter, également la participation au Syndicat d'assainissement de Biars-Bretenoux (+ 3 000 €) pour le traitement des eaux usées. Les dépenses de personnel (012) : La dépense est assumée par le budget communal sans compensation.

La dotation aux amortissements : (chap.68) : 27 000 €

Les dépenses imprévues (022) : 5 000 euros sont provisionnés sur cet exercice.

Le virement à la section d'investissement (023) : 12 837 €

Les recettes d'EXPLOITATION : 88 400 euros.

Les produits des services (chap. 70). La hausse de 10 euros par abonnement est répercutée par rapport au nombre d'abonnés.

Les impôts et taxes (chap. 73). La redevance collecte concernant l'agence de bassin n'augmente pas (0.25€/m3), le tarif du m3 est maintenu à 1.50 €.

Les dotations (chap.74) La participation communale n'est pas nécessaire pour équilibrer le budget 2019.

L'amortissement des subventions (chap.77) : 20 000 €

Les dépenses d'INVESTISSEMENT : 213 476.80 euros.

Il est provisionné 5 000 € dans l'éventualité d'une défaillance technique (programme 130).

L'extension du réseau collectif d'assainissement pour les secteurs du Champ de Moé et de Laraufie (133 985 €).

Le capital d'emprunt à rembourser (26 726 €), les amortissements (20 000 €) et le solde d'exécution de l'exercice antérieur (27 765.80 €) complètent les dépenses à prévoir.

Les recettes d'INVESTISSEMENT : 213 476.80 euros

Le financement des divers programmes est essentiellement prévu par emprunt (140 483 €), le paiement d'une participation pour voies et réseaux PVR (1 913 €), le versement provenant de la section de fonctionnement (12 837 €), la dotation aux amortissements (27 000 €) et le reliquat de l'exercice antérieur (30 981.07 €).

La gestion de la dette

- Remboursement du capital d'emprunt : 26 726 € en section d'investissement

- Remboursement des intérêts : 10 113 € en section d'exploitation

Le budget est adopté à l'unanimité des membres présents.

VI : Approbation du rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable et l'assainissement, exercices 2017 et 2018,

Nos bilans sont excellents, autant sur le volet qualitatif pour la conformité microbiologique et physico-chimique que quantitatif.

Les RPQS pourront être consultés sur (www.services.eaufrance.fr) dès leur publication. Ils sont approuvés à l'unanimité.

VII : Opposition au transfert à la communauté de communes CAUVALDOR au 1^{er} janvier 2020 de la compétence eau potable et assainissement,

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la loi NOTRe du 7 août 2015 prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement, au 1^{er} janvier 2020.

La loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif en prévoyant que les communes peuvent s'opposer au transfert dans la mesure où, avant le 1^{er} juillet 2019, 25% des communes membres (soit 20 sur les 77 de Cauvaldor) représentant au moins 20% de la population totale (soit 9 470 hab. sur les 47 350 habitants de Cauvaldor) s'opposent au transfert par délibération.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de s'opposer au transfert automatique des compétences eau potable et assainissement à la Communauté de communes « Cauvaldor ».

VIII : Signature d'une convention de maîtrise d'œuvre : Alimentation en eau potable du secteur de Tourte,

Suite à l'inscription au budget primitif du programme de réfection du réseau d'eau potable du secteur de Tourte, il convient de désigner un bureau d'études afin de finaliser ce projet.

Le bureau d'études Dejante, consulté, nous propose un forfait de rémunération, le Conseil valide cette proposition.

IX : Délibération autorisant le Comité des fêtes à organiser un cinéma de plein ciel en partenariat avec CAUVALDOR,

Cauvaldor permet aux collectivités et aux associations communales d'organiser en partenariat, une projection cinématographique de plein air. Le Comité des fêtes est intéressé pour organiser une séance au mois d'août, le Conseil soutient cette proposition et autorise le Comité à remplir le dossier de candidature « ciné belle étoile 2019 ».

X : Poste d'adjoint technique chargé de l'entretien des locaux municipaux,

Il est évoqué le cas d'un agent communal qui vient d'être titularisé sur un poste occupé depuis plus de 6 ans et qui est employé également à titre contractuel pour quelques heures de ménage, les deux emplois ne sont plus compatibles. Le Conseil décide de nommer l'agent en tant que stagiaire pour le second poste et d'envisager la titularisation dans les délais légaux.

XI : Soutien de la motion adoptée par l'Association des Maires de France lors du congrès 2018,

Le Conseil municipal apporte son soutien à la résolution de l'AMF qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement, notamment : les contraintes imposées qui remettent en cause la libre administration des communes ; la mobilisation sur les enjeux propres à la ruralité, et en particulier l'égal accès de tous aux services publics de proximité, le maintien des dotations qui est la contrepartie d'impôts locaux supprimés, la révision de la loi NOTRe concernant le volet intercommunal en particulier concernant le transfert de la compétence eau potable et assainissement.

XII : Questions diverses.

Le Maire fait un compte rendu de la réception des travaux effectués à la salle des fêtes et des réserves émises sur certains postes, elle fait part de son mécontentement par rapport au suivi du dossier par le maître d'œuvre.

Il est fait état des projets de restauration du CEP de la chaire dans l'église et du clocheton de la chapelle de la Bessonnie, des dossiers de demande d'aide financière vont être étudiés.



L'an deux mille dix-neuf et le vingt-six mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Claire DELANDE, Maire.

Présents : Claire DELANDE, Françoise CASSAN, Michel PELE, Françoise TAKIS, Michel GALIDIE, Christopher GRIFFITHS, Christian MACHEX, Alain BINET, Gérard VEYSSIERE.

Excusés : Henri MOLINIE ayant donné procuration à Michel PELE, Karine RABARDY à Françoise CASSAN, Gisèle GUILMAIN à Françoise TAKIS, Michel LAPAUZE à Alain BINET.

Absent : Philippe MAMBERT.

Michel GALIDIE a été désigné secrétaire de séance.

I : Vote des taux des taxes directes locales pour 2019.

Comme chaque année les services fiscaux communiquent les bases qui permettent de calculer l'impôt, les communes doivent voter les taux qui s'appliqueront pour 2019. L'Etat a fait le choix d'augmenter les bases de 2.5 % au lieu du 1% habituel, de plus entre en vigueur cette année la nouvelle taxe GEMAPI dont le taux est voté en Assemblée communautaire.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux de 2018. C'est vrai que sans modification des taux communaux, le contribuable va subir une hausse. Ainsi la **taxe d'habitation est de : 8.28%, le foncier bâti de : 11.91 %** et le foncier **non bâti de : 164.76 %, comme en 2018.**

II : Approbation et vote du Compte de gestion 2018 et du Compte administratif 2018.

Le Maire présente le Compte administratif, elle se retire pour le vote, Mme Cassan prend la Présidence de l'Assemblée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Section de FONCTIONNEMENT

- Recettes :	438 561.32 €
	68 570.40 € (excédent antérieur reporté)
- Dépenses :	357 065.93 €
Excédent de clôture :	150 065.79 €

Section d'INVESTISSEMENT :

- Recettes :	87 312.75 €
- Dépenses :	82 453.47 €
	47 054.13 € (déficit antérieur reporté)
Déficit de clôture :	42 194.85 €

Le résultat définitif : **107 870.94 €** (somme à affecter au budget de 2019).

III : Affectation des résultats de la section de fonctionnement et vote du BUDGET PRIMITIF 2019.

Dans le cadre de la loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe, les communes, quelle que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif.

Le budget 2019

Les dépenses de FONCTIONNEMENT : 543 037.94 €

Les dépenses générales (011) : 142 048.94 €. Notons une hausse conséquente par rapport à l'an passé du fait d'un excédent exceptionnel de 107 870.94 € lié à une gestion contenue de nos dépenses en 2018 et à l'extinction de plusieurs emprunts sur ce même exercice ; Les dépenses de personnel (012) : 163 100.00 €. Pas d'augmentation de la masse salariale sur cet exercice.

La participation à CAUVALDOR (014) : 48 416.00 € ; cette somme intègre les programmes de voirie ; les charges de gestion courante (chap.65) : 66 500.00 € ; indemnités de fonction : 27 000.00 € ; subvention aux associations : 3 600.00 € en totalité

Il est proposé d'octroyer une subvention au Comité des fêtes cette année : 200 €. D'augmenter de 50 € les autres associations (Chasse, country danse et body karaté)

Les intérêts de la dette (chap.66) : 7 919.00 €
La dotation aux amortissements (chap.68) : 6 300.00 € (qui sera une recette d'investissement)
Les dépenses imprévues (022) : 29 000.00 €
Le virement à la section d'investissement (023) : 79 754.00 €

Les recettes de FONCTIONNEMENT : 543 037.94 €

Les impôts et taxes (chap. 73) : 320 764.00 €

Il est décidé de ne pas augmenter les impôts sur cet exercice car la hausse des bases, imposée par l'Etat de 2,5 % va entraîner une augmentation conséquente pour les administrés, plus la nouvelle taxe GEMAPI (GEstion des Millieux Aquatiques et Protection des Inondations) dont le montant, décidé par Cauvaldor, va figurer sur les feuilles d'impôt cette année.

Les dotations (chap.74) : 90 070.00 €.

Une nouvelle baisse de la dotation accordée par l'Etat : 53 261 € au lieu de 57 834 € l'an passé.

Les produits de gestion courante (chap.75) : 9 000.00 € correspondent aux loyers des logements communaux et les locations de la salle des fêtes.

Les dotations (chap.70) : 15 333.00 € : la Poste : 13 700.00 €, les redevances d'occupation du domaine public : 1 300.00 €, les ventes de concessions au cimetière : 333.00 €

Les résultats 2018 à reporter (002) : 107 870.94 €

Les dépenses d'INVESTISSEMENT : 155 648.85 €

Le déficit d'investissement 2018 (001) : 42 194.85

Le capital de la dette à rembourser : (chap.16) : 38 454.00 €

Les programmes d'investissement : 75 000.00 € : les radars pédagogiques ; les plaques pour noms de rues et numérotation ; dépenses d'éclairage public ; acquisition de deux sècheurs professionnels ; accessibilité de la salle des fêtes ; restauration du mur de soutènement du Rieu (tranche 1) ; aménagement de la mairie (accessibilité).

Les recettes d'INVESTISSEMENT : 155 648.85 €

Les excédents de fonctionnement capitalisés (1068) : 42 194.85 €

Le fonds de compensation de la TVA (10222) : 3 400.00 €

La taxe d'aménagement (10226) : 5 000.00 €

Les amortissements (chap.28) : 6 300.00 €

Les subventions (chap.13) : 19 000.00 €. Accessibilité : Département, Etat, Région. Noms des rues : Sénateur et Cauvaldor.

Le virement de la section de fonctionnement (021) : 79 754.00 €

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

IV : Protection du captage d'eau potable de la Teulière.

Le Maire rappelle au Conseil la procédure à mettre en place en vue de la poursuite de l'étude du périmètre de protection. Suite au rapport effectué par l'hydrogéologue, une enquête publique doit être réalisée avec l'assistance des services de l'Etat. Le Conseil municipal doit s'engager à mettre en place les périmètres de protection, notifier les dates de l'enquête publique ainsi que les servitudes aux administrés concernés, réaliser les travaux prévus par l'arrêté préfectoral et assurer l'entretien du périmètre immédiat et le suivi des prescriptions dans le périmètre rapproché. La délibération est validée par l'ensemble du Conseil.

V : Adressage : complément de dénomination des voies pour certains hameaux de la commune, pose et géo-localisation.

Suite à la délibération prise le 29 janvier 2019 arrêtant la dénomination des rues et hameaux de la commune ainsi que le système de numérotation et les travaux de la Commission du 11 février dernier, il est proposé au Conseil de compléter la dénomination des voies de certains hameaux. En effet la rue principale du hameau portera le nom de ce lieu-dit, mais il faut nuancer lorsque des voies annexes traversent celui-ci. Le Conseil approuve le tableau complémentaire et le plan qui est annexé.

La question de la pose des panneaux est abordée car c'est une charge de travail considérable pour les agents municipaux. Des devis vont être demandés.

Les numéros individuels seront distribués aux administrés, charge à eux de les mettre en place. Une fois ces opérations terminées, se pose également la question de la géo-localisation, les services de la Poste doivent nous faire une proposition.

VI : Désignation de référents « entreprise » pour « Cauvaldor expansion ».

Suite à une rencontre avec le Maire la visite d'un consultant de l'Agence « Cauvaldor Expansion », il est demandé si un ou plusieurs conseillers veulent être référents afin d'accompagner la démarche entreprise par Cauvaldor pour rencontrer et mettre à jour la liste des acteurs économiques locaux. Aucun Conseiller présent ne souhaite participer à cette nouvelle initiative de l'Agence économique alors qu'une première approche a déjà été effectuée l'an passé et n'a pas abouti.

VII : Questions diverses.

La société ANDROS vient d'acquérir une grange située au Champ de Moé, elle voudrait acquérir quelques mètres carrés d'un ancien chemin non utilisé afin de faciliter l'accès au bâtiment, le Conseil n'émet pas d'objection à condition que le demandeur prenne tous les frais à sa charge.

Le Maire interpelle le Conseil sur les nouvelles règles qui s'appliquent aux marchés publics et la publicité qui s'impose pour la consultation des entreprises, il est décidé de publier sur le site de la commune toute consultation concernant des travaux à effectuer au-delà de 25 000 euros.

Le Maire fait état des difficultés rencontrées sur les dossiers concernant l'accessibilité des bâtiments communaux recevant du public, la salle des fêtes, la mairie et la crèche dont la communauté de communes ne semble pas vouloir s'occuper. Mme la Sous-Préfète a été saisie, elle vient à Gagnac le 23 avril, le Conseil est informé afin que ceux qui le souhaitent puissent venir la rencontrer au sujet de cette structure qui semble ne pas avoir intégré le transfert de compétence petite enfance à l'intercommunalité contre toute logique.

L'an deux mille dix-neuf et le seize mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Claire DELANDE, Maire.

Présents : Claire DELANDE, Françoise CASSAN, Michel PELE, Henri MOLINIE, Françoise TAKIS, Gisèle GUILMAIN, Michel GALIDIE, Christopher GRIFFITHS, Christian MACHEX, Alain BINET, Michel LAPAUZE, Gérard VEYSSIERE.

Absents : Karine RABARDY, Philippe MAMBERT.

Christopher GRIFFITHS a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur FEIX, représentant l'Agence économique et touristique « CAUVALDOR EXPANSION » a souhaité intervenir en présence du Conseil municipal de Gagnac afin d'associer une ou plusieurs personnes chargées de questionner les acteurs économiques locaux. Le premier questionnaire précédemment envoyé aux entreprises s'est avéré complexe et n'a pas eu l'aboutissement escompté, un questionnaire plus abrégé a été élaboré d'où la recherche de personnes volontaires pour établir le lien avec les entreprises locales. Le Conseil municipal demande un temps de réflexion avant de donner suite à cette sollicitation.

I : Réseau d'eau potable de Tourte : Stratégie à définir concernant le marché de travaux et choix d'un plan de financement.

Le Maire expose au Conseil municipal le questionnement qui est le sien. Les travaux d'assainissement des secteurs de Laraufie et du Champ de Moé sont sur le point de commencer, il s'avère que l'Agence de bassin pourrait nous aider à financer ces travaux, nous devrions avoir la réponse d'ici fin juin. Le financement de ces travaux était uniquement basé sur un emprunt au départ et cette subvention pourrait amoindrir celui-ci.

La consultation des entreprises concernant la réfection du réseau d'eau potable de Tourte est lancée mais ne serait-il pas opportun d'envisager l'extension du réseau de collecte des eaux usées de ce même secteur ? La proximité du ruisseau d'Orgues soulève un problème avec les rejets des habitations, cela permettrait de solliciter également l'Agence de bassin sur ce dossier et diminuerait le coût des travaux pour le réseau d'eau en couplant les deux chantiers.

II : Délibération modificative de crédits.

Les budgets viennent à peine d'être votés et déjà nous avons des recettes nouvelles et des dépenses à intégrer.

Malgré les restrictions budgétaires annoncées, notre commune bénéficie de dotations supplémentaires d'environ 6 000 euros ce qui conforte notre décision de ne pas avoir augmenté la pression fiscale de nos administrés.

Nous devons augmenter la participation annuelle octroyée au budget du CCAS de 1 000 euros, rappelons que la dotation communale est la seule ressource de cette structure.

Un changement de locataire ayant eu lieu dans un logement communal, nous devons prévoir l'encaissement d'une caution et la restitution éventuelle de celle précédemment perçue. Nous devons également prévoir l'extinction d'une dette sur les trois budgets commune, eau et assainissement suite à un jugement exécutoire pour un montant de 1 615 euros.

Le Conseil municipal valide ces propositions.

III : Vente d'un souffleur thermique et d'un compresseur de taille à un particulier.

La commune possède du matériel qui n'est plus utilisé et qui a besoin de réparation. Suite à une publicité par voie d'affichage, nous avons une proposition à 60 euros pour le souffleur thermique, le Conseil valide cette offre. Concernant le compresseur et le sécateur de taille, nous attendons des propositions.

IV : Effacement de dette suite à un jugement de la Commission de surendettement.

Nous devons appliquer le jugement rendu par la Commission de surendettement pour des loyers impayés sur les années 2017 et 2018 ainsi que les quittances d'eau et d'assainissement de ces exercices pour un montant de 1 615 euros, somme prévue par voie de délibération modificative de crédits.

V : Déclassement d'une portion de chemin public pour vente à un particulier.

Le nouveau propriétaire (société ANDROS) d'une grange située au Champ de Moé et de la partie de l'ancien chemin déclassé par le passé souhaite acquérir quelques mètres carrés supplémentaires afin d'avoir un accès plus facile de la parcelle arrière. Le Conseil valide cette demande à condition que l'acquéreur prenne en charge tous les frais de déclassement et de géomètre, tout pouvoir est donné au Maire pour lancer la procédure.

VI : Inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques de la Chapelle de la Bessonie.

Comme évoqué lors du dernier Conseil municipal, nous avons saisi les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour une demande de protection de la Chapelle de la Bessonie en raison de ses qualités architecturales ; ces services viendront visiter l'édifice courant juillet 2019. Une fois le dossier constitué par les services de l'Etat, l'inscription peut être prononcée par le préfet de Région, par contre pour une procédure de classement, le Conseil municipal sera consulté.

VII : Questions diverses.

Le Maire demande aux Conseillers de faire part de leurs disponibilités pour l'organisation du scrutin du dimanche 26 mai.

Elle fait le compte rendu de la visite de Mme la Sous-Préfète le 23 avril dernier concernant les locaux de la crèche et nos questionnements au sujet de l'accessibilité. Une visite technique a été organisée avec la Commission de sécurité le 16 mai, quelques petits travaux devront être effectués ainsi qu'un rapport sur l'état des installations électriques et au gaz. Une dérogation pour l'utilisation de ce bâtiment en l'état devrait être accordée le temps de la construction de la nouvelle crèche par Cauvaldor dans les prochaines années.

Suite aux réunions de travail à Gagnac le 17 avril, à Vayrac le 24 avril et à la réunion publique à Saint-Céré, concernant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi H), le Maire interpelle le Conseil sur les actuels emplacements réservés de notre PLU afin de déterminer ceux qui seront conservés et ceux qu'il faudra créer. Des places de parking sont à privilégier dans le Bourg de Gagnac.

Concernant l'adressage, suite à une rencontre avec les services de la Poste, ceux-ci proposent une prestation intéressante pour accompagner les collectivités dans l'organisation d'un plan d'adressage en vue de sa géo-localisation ; ils proposent également de fournir les plaques et la numérotation. Les propositions seront étudiées prochainement.

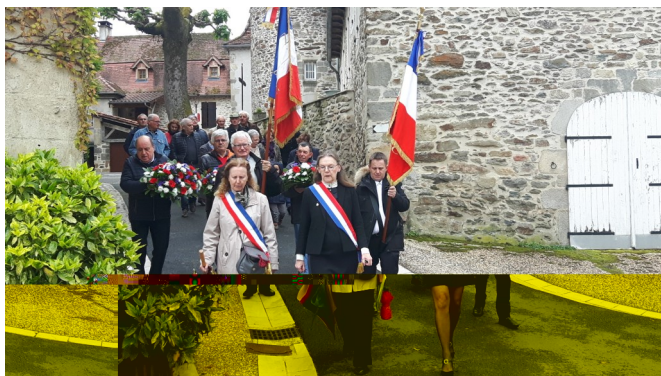
Un premier chiffrage a été fait concernant la rénovation du secrétariat de mairie, d'autres devis vont être demandés.

Le Maire demande aux Conseillers de bien vouloir aider les agents pour la plantation des fleurs estivales à mettre en place ces prochains jours et cela en fonction de leur disponibilité.

CEREMONIE DU 8 MAI

La cérémonie du 8 mai s'est faite en présence d'un public nombreux et de la Sénatrice Angèle Prévile.

Un nouveau porte drapeaux nous faisait l'honneur d'être présent à cette occasion en la personne de Christophe Guilmain



VISITE DE L'EVEQUE Monseigneur Camiade à Gagnac le jeudi 9 mai



Réception à la mairie de l'évêque, du curé et de personnalités de la Paroisse de Bretenoux-Biars ainsi que quelques élus qui accompagnaient le Maire

Visite commentée de l'église et de la chapelle de la Bessonie par Christine Ducoux



Manœuvres des sapeurs pompiers à Gagnac

Le 26 avril les sapeurs pompiers de Bretenoux ont organisé des manœuvres et une simulation incendie sur l'immeuble Molinié



GAGNAC-sur-CÈRE - Le Bourg



NOM	réf. Plan
Place de l'église	1
Place du Fort	3 et 4
Passage de la Prévôté	5
Place du Dr Molinié	6, 7 et 14
Rue des anciens fossés	8 et 9
Rue du Castrum	10
Rue du Barry de la Font	11
Rue des Barris Bas	12, 13 et 15
Route du bourg	16
Place Jean Leymarie	18
Rue des Borgnes	20
Chemin du Rieu	21
Route de Glanes	22
Rue des Barrades	23 et 24
Chemin de Salgues	25
Quai du Négreval	26
Route du Moulin de Barroi	27
La Venelle	28

Le Conseil municipal a souhaité conserver les noms des hameaux, qui sont connus par l'ensemble de la population.

L'ADRESSAGE DES HAMEAUX - NOM DES RUES

Route des Maures
Rue du Pialou
Route du Champ de Moé
Route du Champ de Moé : le Pialou
Route du Champ de Miers
Rue du Champ de Moé
Rue des Fonzals
Rue Jean Larribe
Rue Ampère
Route des Esplagnes
Route de Lavaysse Basse
Route de Lavaysse Haute
Route des Escudios
Route de Laraufie
Route du Château
Route de Loustal Nau
Route de Soupe Fraîche
Chemin de Mascat
Route de las Cazes
Route de la Bénéchie
Impasse de la Bénéchie
Chemin des Cabannes
Impasse des Cabannes

Route du Crouzillou
Impasse du Crouzillou
Route du Prat Cirou
Route du Port
Impasse du Grand Guiral
Route des Ierles
Chemin de Tourte
Route de Lavergne
Route de la Poujade
Impasse de Bel Air
Chemin du Colombié
Route de la Grénairie
Route du Frau
Route de Lavaur Basse
Route de Lavaur Haute
Impasse des Vignes du Frau
Chemin de la Teulière
Route de la Teulière
Route d'Estal
Route de Felzines
Route du Moulicou
Impasse du Moulicou
Chemin des Escurottes

INFORMATIONS GENERALES ET CITOYENNETE

Nous vous rappelons les bonnes pratiques pour l'utilisation de l'eau afin de ne pas la gaspiller car elle est précieuse surtout en ces périodes de sécheresse, de canicule.

Les déchets : pensez à les trier et à les mettre dans les bacs correspondants ; ceux qui ne peuvent être mis dans les containers doivent être portés à la déchetterie de Glanes

Les engins bruyants : nous rappelons dans chaque édition que l'utilisation des engins bruyants (tondeuses...) est interdite à certains horaires. Pensez à votre voisinage !

Les documents d'urbanisme sont payants auprès de la communauté de communes ; ceux-ci étaient auparavant gratuits lorsqu'ils étaient instruits par l'Etat. Aussi réfléchissez bien avant d'établir un document : déclaration préalable ou permis de construire ? Nécessité de renouveler un certificat d'urbanisme ? Annulation d'un permis de construire car les projets ne sont pas tout-à-fait aboutis (financiers...) ; nous vous remercions de votre compréhension car c'est la collectivité qui règle ces instructions et donc l'ensemble de la population.

Pour votre information

- Un certificat d'urbanisme d'information -CUa- coûte : 24 €
- Un certificat d'urbanisme opérationnel -CUb- coûte : 37 €
- Une déclaration préalable -DP- coûte : 75 €
- Un permis de construire -PC- coûte : 107 €
- Un permis d'aménager -PA- coûte : 133 €

LE CEP

Petits rappels des projets et activités de notre Association depuis ce début d'année 2019 :

Le 5 février 2019, les membres de l'atelier patrimoine (Edmonde Larue, Denise Bargues) ont rencontré Guillaume BERNARD, chargé de mission, patrimoine mobilier, auprès du département du Lot. Matinée essentiellement consacrée à la visite de l'église Saint-Martin pour un projet de restauration de la chaire à prêcher et de la chapelle de la Bessonie.

Une demande de protection de la Chapelle de la Bessonie, préconisée par le CEP, à madame le Maire, est en cours, auprès des services de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) (voir le compte-rendu du conseil municipal du 16 mai 2019).

Comme les années précédentes, le CEP s'est offert une escapade sur les terres voisines. C'est Saint-Michel de Bannières et Carennac qui ont retenu toute notre curiosité de cette fin de printemps !...

Cette sortie patrimoine a été guidée et richement commentée par Anne-Marie PECHEUR (Docteure en histoire de l'Art).

Cette journée n'aurait pas eu la même couleur sans le talent de notre guide conférencière qui nous a accordé gracieusement de son temps, tout en nous faisant profiter de son immense connaissance. Toute l'équipe du CEP la remercie très sincèrement.

Une matinée découverte du milieu naturel de Gagnac, destinée aux enfants, a eu lieu le 6 juillet. Il est important que les intéressés se manifestent auprès du CEP pour les projets à venir.



Sortie patrimoine du 19 mai



Journée des peintres du 23 juin

LA COUNTRY

L'année Country s'achève pour les danseurs du Gagnac Country Dance, toujours très actifs malgré la chaleur de cet été!

Martine Delaplace, notre trésorière depuis le début de l'Association (le 12 janvier 2012) a démissionné.

Elle quitte l'association et Gagnac, pour entreprendre une nouvelle activité dans le sud. Nous lui souhaitons plein de bonheur à elle et sa famille.

L'Assemblée Générale a eu lieu le jeudi 27 juin. Chantal Chagot a été élue trésorière et Sian Griffiths et Nathalie Loudot continuent dans leurs postes de Présidente et Secrétaire.

L'AG était suivie d'un pot de l'amitié et une soirée de danses Country pour clôturer cette belle saison 2018-2019.



Soirée Country après l'AG du 27 juin

Les cours recommencent le jeudi 5 septembre à 17h30 (jusqu'à 19h30) à la salle des fêtes de Gagnac. La côtisation reste à 15€ pour l'année.

N'hésitez pas à venir tester un cours, sans obligation.

Pour plus de renseignements contacter la présidente, Sian Griffiths, au 06 67 96 32 59

NOS ASSOCIATIONS

« Si le **bénévolat** n'est pas payé, ce n'est pas parce qu'il ne vaut rien, mais parce qu'il **n'a pas de prix** » Sherry Anderson

Les articles sont rédigés par les associations sous leur responsabilité.

EnergyTeam Body Karaté à Gagnac sur Cère



Fin de saison ETBK

Au terme d'une excellente saison teintée de sportivité et de convivialité, une majorité d'adhérents étaient réunis ce dimanche 23 juin pour clôturer cette saison par un repas au Champs de Moë, siège social et lieu d'entraînement du club.

Ce fut l'occasion d'inaugurer la salle d'entraînement de l'association ouverte depuis novembre 2018. Un lieu privé qui permet une souplesse d'utilisation et de fonctionner au sein même de la commune de Gagnac. Nous remercions les élus de la commune et le vice-président de la comcom chargé des sports de leur présence.

Le dernier entraînement s'est déroulé le jeudi 27 juin. Suite aux passages de grades de fin saison les bandages ont été remis aux heureuses lauréates.

La saison 2019/2020 démarrera le lundi 2 septembre Pour le Body Karaté et le mardi 3 septembre pour la self défense.

Deux nouvelles sections verront le jour pour cette nouvelle saison.

Le dimanche 1 septembre, à l'occasion de la fête des associations qui aura lieu au complexe sportif de Biars Bretenoux, venez nous rencontrer.

Le Comité d'Animations

Samedi 22 juin, 90 personnes ont fêté la musique et l'arrivée de l'été sur la place du village aux sons de l'accordéon et des chansons de Vincent et Delphine Lascoux. Le repas était préparé par la maison Rivière de Puybrun. Ce repas a été l'occasion de partager un moment convivial pour l'ensemble des participants !

Le samedi 17 août, pour la première fois à Gagnac, le comité des fêtes propose un **cinéma plein air** avec entrée gratuite, à l'aire de jeux. Le film proposé « Captain fantastic » permet à petits et grands de venir profiter de cette soirée à la belle étoile, dès la tombée de la nuit. Quelques snacks et gourmandises seront également proposés. N'hésitez pas à apporter vos sièges ou couvertures pour être encore mieux installés !

Résumé du film : Dans les forêts reculées du nord-ouest des États-Unis, vivant isolé de la société, un père dévoué a consacré sa vie toute entière à faire de ses six jeunes enfants d'extraordinaires adultes. Cependant, quand le destin frappe sa famille, ils doivent abandonner ce paradis qu'il avait créé pour eux. La découverte du monde extérieur va l'obliger à questionner ses méthodes d'éducation et remettre en cause tout ce qu'il leur a appris.

Dimanche 18 août, toute la journée, possibilité de chiner quelques accessoires pour votre maison, des vêtements pour vous et vos enfants, des jeux pour tout âge, et toutes autres trouvailles.. Mais c'est aussi l'occasion de vider votre grenier de tous ces objets qui vous encombrant et qui ne demandent qu'à trouver de nouveaux propriétaires. Pour cela, le tarif est de 2€ le mètre linéaire, avec les 2 premiers mètres offerts pour les Gagnacois. Réservation au 0667963259. A midi, frites et grillades vous seront proposées.



Nous organisons également notre Assemblée Générale annuelle le Samedi 31 Août à la salle des Barry à 18h. Malheureusement, le Comité ne pourra pas reprendre en Septembre dû au départ de la présidente, Caitlin Griffiths. Nous espérons donc vous voir nombreux à cette AG, notamment pour trouver de nouveaux participants afin de ne pas devoir mettre fin à cette incroyable aventure qui a repris depuis 2017.

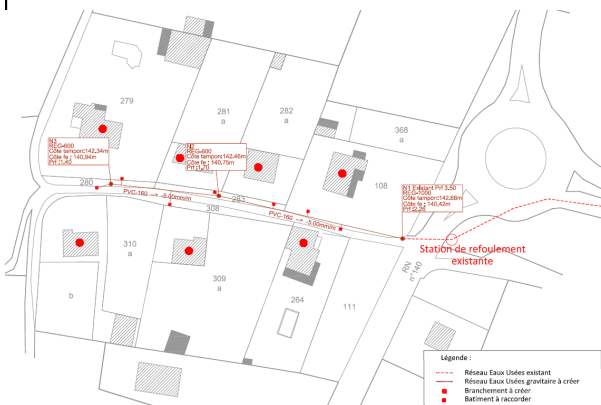


LES TRAVAUX

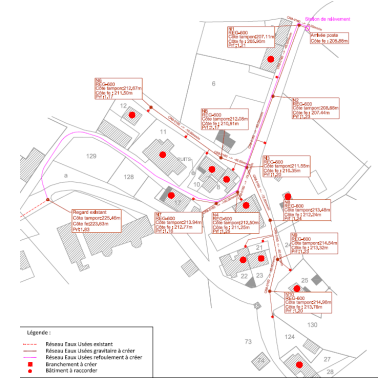


Nouveau radar pédagogique installé à l'entrée de Gagnac en arrivant de Biars

Fleurissement de la commune avec les élus et les agents



Réseau d'assainissement collectif Secteur de Champ de Moé



Réseau d'assainissement collectif Secteur de Laraufie



Des stationnements pour personnes à mobilité réduite – PMR – ont été matérialisés sur la commune. Pour celui de la crèche, le positionnement est justifié puisque l'accès se fera par un portillon qui sera situé à côté de l'emplacement ; des travaux de serrurerie sur la clôture seront effectués prochainement.

COMMUNE DE GAGNAC SUR CERE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Organisme acheteur :

Commune de GAGNAC SUR CERE – Mairie – 46 130 Gagnac sur Cère

Personne responsable du marché : Madame Claire DELANDE, Maire

Objet : Extension du réseau d'assainissement collectif
Secteur La Tourte

Nature : Travaux

Mode : Procédure adaptée

Description :

Lot 1 : 90 ml PVC Ø 125 mm – 360 ml PVC Ø 160 mm

Lot 2 : tests de compactage : 10 u ; passage caméra : 450 ml ; tests d'étanchéité : 450 ml + 6 regards + 6 boîtes de branchement

Forme :

Prestation divisée en lots : oui

Lot 1 : canalisations

Lot 2 : tests préalables à la réception (canalisations eaux usées)

Les variantes sont refusées.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement particulier de la consultation joint au DCE.

Date limite de réception des offres : Vendredi 6 Septembre 2019 à 12H00

Retrait des dossiers et dépôt des offres :

www.marches-info.fr

Renseignements complémentaires :

Adresse à laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

Bureau d'Etudes DEJANTE Eau & Environnement Query

Avenue Robert Destic

46 400 SAINT CERE

contact4@dejante-infra.com

Avis d'appel à la concurrence des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif
Tourte Lavergne

LES ALLEES ET VENUES

Mariage :

Marie BARRIERE et Paul GAMBADE le 29 juin 2019

Décès :

Mme VIROLE Evelyne à l'âge de 77 ans survenu à Saint Céré le 13 janvier 2019

M GARY Paul à l'âge de 91 ans survenu à Saint Céré le 14 mars 2019

M SOL Armand à l'âge de 88 ans survenu à Saint Céré le 26 mars 2019

Mme BOUYSSOU Simone à l'âge de 75 ans survenu à Toulouse le 18 avril 2019

M ORGUES Jean-Léon à l'âge de 76 ans survenu à Nogent sur Marne le 27 mai 2019

Mme CHAUVAC Marguerite à l'âge de 97 ans survenu à Beaulieu sur Dordogne le 20 juin 2019

Mme BORDES Paulette à l'âge de 81 ans survenu à Brive la Gaillarde le 30 juin 2019

Mme CABAJ Suzanne à l'âge de 71 ans survenu à son domicile à Gagnac le 27 juillet 2019

Arrivées :

M AULLIANS et Mme LYS au Champ de Moé maison DELAPLACE

Mme MARTIN et Mme MALASPINA à Bel Air location CALVIAC

Mme TOWNING au Port maison MIELVAQUE

M et Mme SHILTZ à la Bénéchie maison LHERM

M LORGEUX logement communal

Mme ROBERT à las Cases maison MATIAS

M DOS SANTOS et Mme RAMOS à Lavergne maison BENECHIE

M TANEGGI et Mme RENAULT à Lavaysse maison MARROUFFIN - BOSCHER

M MANESTA et M LYNCH au Pont d'Orgues

M PEYSSONNERIE à Lavaysse basse

M BOLLOCH à la Teulière

Départs :

Mme DELAPLACE au Champ de Moé

M LHERM à la Bénéchie

M LE CHEVILLER et Mme CHRETIEN à Bel Air location CALVIAC

Mme MORIER logement Lot Habitat

Mme BICHE et M SERRA logement communal

Mme BOSCHER à Lavaysse

Mme MONS à Bel Air location CALVIAC

M FAUVEL et Mme GRILLET location Fougerol aux Esplagnes

AGENDA DES ELUS



MARS 2019

- 5 : Conseil municipal—budgets eau et assainissement
- 13 : réunion Maire/Adjoints ; commission culture (petit gagnacois)
- 18 : réunion EPIDOR à Agen
- 19 : commission communale des finances ; Conseil municipal
- 25 : réunion Maire/Adjoints ; conseil communautaire
- 26 : rencontre et point avec le Préfet du Lot et les maires à Glanes
- 27 : Natura 2000 « Vallée de la Dordogne » à Souillac
- 29 : Conseil départemental de l'Education Nationale à Cahors

AVRIL 2019

- 1 : commission permanente du Département à Cahors
- 3 : rencontre des personnels des EHPAD de Biars, Bretenoux
- 4 : Conseil d'administration du Collège d'Orlinda
- 5 : réunion Cauvaldor concernant compétence eau et assainissement
- 9 : urbanisme intercommunal et aménagement espace à Vayrac
- 10 : PLUiH réunion publique à Bretenoux
- 11 : commission communale des impôts directs ; reconnaissance d'un enfant avant naissance ; Centre communal d'actions sociales
- 12 : réunion autour du projet construction école Puybrun/Tauriac/Girac
- 15 : Conseil départemental à Cahors
- 16 : Comité des Finances Locales à Paris
- 17 : réunion communale concernant le PLUiH ; réunion école Puybrun/Tauriac/Girac ; Assemblée générale de l'ADDA à Cahors
- 23 : réunion à Gagnac avec Mme la Sous-Préfète de Figeac ; Assemblée générale de l'association Jo-Anna
- 24 : réunion Maire/Adjoints ; réunion PLUiH à Vayrac
- 29 : réunion EPIDOR à Tulle
- 30 : réunion avec la Poste concernant l'adressage

MAI 2019

- 2 : commissions contrôle listes électorale présidée par Michel Galidie
- 6 : réunion bilan avec la Poste au sujet Agence Postale
Lancement des travaux assainissement : réunion avec les entreprises
- 7 : PLUiH : réunion publique à Saint-Céré
- 8 : cérémonie
Réunion Maire / Adjoints
- 9 : accueil de l'évêque Monseigneur Camiade à Gagnac dans le cadre de sa visite cantonale
- 13 : conseil communautaire à Cuzance
- 15 : réunion publique à la salle des fêtes : présentation travaux d'assainissement à La population du Champ de Moé et de Laraufie
- 16 : Commission appel d'offres et Conseil municipal
- 26 : élections européennes
- 27 : réunion Maire/Adjoints
Réunion accessibilité de la crèche avec services de l'Etat
- 28 : Comité des Finances Locales à Paris
- 29 : Conseil d'administration et Assemblée générale de la Médiation de l'Eau à Paris
- 30 : à Glanes : inauguration panneaux jumelage

JUIN 2019

- 4 : plantations fleurs sur la commune
Conseil municipal
- 5 : SYDED : commission déchets
- 6 : réunion de chantier travaux assainissement Champ de Moé
- 7 : tirage au sort jury d'assises—mairie de Prudhommat
- 8 : réunion avec élus et parlementaires à la mairie de Lacapelle : soutien collège Latronquière
- 9 : commémoration 9 juin 1944 à Bretenoux
- 11 : réunion avec Groupama pour renégociation assurances
- 12 : réunion syndicat AEP à Belmont-Bretenoux et à Biars
réunion Maire / Adjoints
- 13 : réunion de chantier travaux assainissement Champ de Moé
- 14 : départ de la Sous-Préfète—cérémonie à Figeac
- 16 : Noël des enfants à la salle des fêtes
- 17 : Commissions au Conseil départemental à Cahors
Remise de médailles à la gendarmerie de Bretenoux
- 18 : réunion avec la FDEL pour présentation enterrement réseaux électriques au Prat Ciroux
- 19 : commission culture, animations : rédaction petit gagnacois
- 20 : réunion de chantier travaux assainissement Champ de Moé
réunion Lot Aide à Domicile à Cahors
- 21 : reconnaissance anticipée enfants à naître
- 22 : fête de la musique
- 24 : Conseil départemental à Cahors : DM1
Conseil d'administration de la Chambre des Métiers à Cahors
- 25 : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau à Tulle
Gendarmerie de St-Céré pour la mutation du gendarme Castanet
- 26 : réunion Maire/Adjoints
Commission culture animations : rédaction petit gagnacois
Réunion à Biars pour son projet de bourg—centre
- 27 : réunion de chantier travaux assainissement Laraufie
Assemblée générale de l'association Entraide
- 29 : célébration mariage

JUILLET 2019

- 1 : commission permanente au Conseil départemental
Conseil communautaire Cauvaldor à Gramat
- 2 : inauguration camping de Tauriac
- 4 : réception nouvelle sous-préfète, Mme Tur, à Figeac
- 8 : Ste Barbe des sapeurs pompiers de Sousceyrac à Lacam d'Ourcet
- 9 : Comité des Finances Locales à Paris
- 16 : commission appel offres et Conseil municipal
- 17 : réunion Maire/Adjoints
Commission culture, animations : rédaction petit gagnacois
- 18 : réunion de chantier travaux assainissement Laraufie
- 20 : FNACA à Sousceyrac : remise médaille militaire
- 22 : réparation coffre sirène
- 25 : réunion de chantier travaux assainissement Laraufie
- 31 : réunion Maire/Adjoints

A toutes ces réunions, il faut rajouter les rendez-vous en mairie ou sur place.

PLUIH : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal—Habitat
SYDED : Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets
DM1 : décision modificative n° 1
EPIDOR : Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne



Voici les déchets que récupèrent les agents municipaux près des conteneurs sur les différents sites .

Nous vous rappelons que le temps passé par les agents à rapporter ces encombrants à la déchetterie est perdu pour tous les autres nombreux travaux indispensables sur la commune.

Il incombe à chacun d'apporter ses déchets à la déchetterie de Glanes !...

Nécrologie

Monsieur Bill SIMONS, acteur anglais reconnu dans son pays et internationalement pour ses nombreuses mises en scène et ses interprétations, est décédé cet été à Londres. Bill venait régulièrement avec son épouse Jackie dans sa maison de la Teulière acquise depuis une quarantaine d'années et était apprécié de tous ceux qui

**Le site de Gagnac :
www.gagnac-sur-cere.fr**

PLUVIOMETRIE

2009	795 mm	Janv-19	95 mm
2010	927 mm	Fev-19	22mm
2011	826 mm	Mars-19	62 mm
2012	949 mm	avril-19	104 mm
2014	1 000 mm	mai-19	85 mm
2015	854 mm	Juin-19	74 mm
2016	1 134 mm		
2017	1 184 mm		
2018	1 138 mm		





RENSEIGNEMENTS UTILES

Horaires d'ouverture de la mairie:

Lundi 10h/13h et 16h/18h

Mardi Jeudi Vendredi 16h/18h

 05 65 38 50 29

 Fax: 05 65 38 50 11

 mairiegagnac-cere@info46.fr

Horaires d'ouverture de l'agence postale:

Mardi au samedi de 9h30 à 13h

 05 65 11 94 33

Levée du courrier **à 12h**

Accès WIFI communal de 9h30 à 18h

Pompiers: 18 / SAMU 15 / Appel Urgences européen 112

Centre anti-poisons 05 61 77 74 47

Gendarmerie 17

SAMU Social 115

Enfants maltraités: 119

Infos crues DORDOGNE et CERE:
www.dordogne.equipement.gouv.fr

www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

Crèche: 05 65 10 91 44

EDF dépannages 0810 333 046

CAUVALDOR : 05 65 27 55 56

Office du Tourisme: 05 65 38 59 53

Conseil Départemental : 05 65 23 14 00

Préfecture du Lot: 05 65 23 10 00

Déchetterie de Glanes: 05 65 39 77 07 ouverte le lundi de 14h à 18h et du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Bulletin d'information de la commune de GAGNAC-SUR-CERE (LOT)

Directrice de la publication : Claire DELANDE

Rédaction : les membres de la commission JACCP

Adresse mail : mairiegagnac-cere@info46.fr

